

AVIS DU MAIRE

Le Maire a l'honneur d'informer ses administrés que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu :

→ **Le lundi 3 avril 2023 à 20h00 à la mairie.**

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A St Malo du Bois, le 30 mars 2023

Le Maire
Arnaud PRAILE

A handwritten signature in blue ink is to the left of a circular official seal. The seal is red and contains the text 'MAIRIE DE SAINT MALO DU BOIS' and '(Vendée)' around a central emblem.

ORDRE DU JOUR

I DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- Marchés signés

II FINANCES

- Fiscalité locale – Vote des taux d'imposition 2023
- Examen et vote des budgets primitifs 2023
- Vote des subventions aux associations culturelles 2023
- Camping de Poupet – Mise en place d'un forfait privatisation 3 jours sans hébergement
- Lotissement du GENESTON – Réservation Lots – Versement des Arrhes

III AFFAIRES FONCIERES

- Vente terrain Jérôme BOURASSEAU – TRANSPORTS BOURASSEAU

IV RESSOURCES HUMAINES

- Création d'un poste de surveillance pendant la pause méridienne de la cour de l'école et de la cantine

V INTERCOMMUNALITE

- Communauté de Communes – Groupement de commandes pour le balayage de la voirie